



---

## Conseil des droits de l'homme

14<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Ukraine

Genève, le 24 octobre 2012

#### Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Ukraine et la remercie pour la présentation de son rapport.

La Suisse s'inquiète des nombreuses allégations de cas de torture et de mauvais traitements attribués à la police, de même que par l'absence d'enquêtes sur de tels cas. **La Suisse recommande aux autorités de veiller à ce que le droit des victimes d'actes de torture ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants d'obtenir réparation soit respecté. La Suisse recommande aussi à l'Ukraine d'instaurer un mécanisme national de prévention indépendant, conformément à ses obligations découlant de l'OPCAT.**

La Suisse est préoccupée par la détention et le traitement des membres de l'ancien gouvernement, dont l'ancienne premier ministre Ioulia Timochenko, l'ex-ministre de l'intérieur Youri Lutsenko, l'ex-ministre de la défense Valery Ivashchenko et l'ex-ministre de l'environnement Heorhiy Filipchuk. **A ce sujet, la Suisse appelle l'Ukraine à respecter ses obligations découlant notamment de la Convention européenne des droits de l'homme à laquelle elle est partie, et de faire bénéficier Mme Timoschenko et les personnes détenues dans les mêmes conditions des droits garantis par cette Convention en termes de procès équitable et de conditions de détention.**

Malgré les efforts entrepris pour contrer la xénophobie et l'intolérance dans le cadre du Championnat d'Europe de football, la Suisse reste inquiète des actes de discrimination sur la base raciale et nationale. La Suisse est aussi préoccupée par l'adoption en première lecture par le Parlement du projet de loi condamnant toute référence à l'homosexualité dans les médias et le domaine public. En l'état, cette loi entraînerait un traitement discriminatoire des personnes LGBT. **La Suisse recommande à l'Ukraine de mettre en œuvre la Recommandation émise en 2010 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.**

Merci, Madame la Présidente.

---